



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Nuisances sonores provoquées par certains motocyclistes en milieu rural

Question écrite n° 1315

Texte de la question

Mme Élodie Jacquier-Laforge attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur les nuisances sonores provoquées par certains usagers de deux-roues motorisés en milieu rural. De nombreux habitants de zones rurales et de montagne se plaignent en effet du bruit provoqué par ces motocyclistes. De par leurs accélérations excessives ou du fait des modifications opérées sur les dispositifs de réduction de bruit présents sur les véhicules de série, les comportements de ces usagers ont un fort impact sur l'environnement sonore des zones rurales. Si des contrôles des forces de l'ordre sont opérés sur le terrain pour interpellier les motocyclistes dont les véhicules dépasseraient les niveaux sonores réglementaires, force est de constater que, pour l'heure, la situation ne semble pas connaître d'amélioration, au point que certains projets touristiques comme celui des « Sublimes routes du Vercors », portés par les collectivités locales, connaissent une opposition du fait de leur potentiel d'attractivité des motocyclistes. Par conséquent, elle souhaitait connaître les mesures envisagées au niveau national pour lutter contre ces nuisances et la position du Gouvernement sur l'opportunité de la mise en place d'un contrôle technique des véhicules deux-roues, qui pourrait permettre de mieux contrôler les dispositifs de réduction de bruit des véhicules présents sur les motocycles en circulation.

Données clés

Auteur : [Mme Élodie Jacquier-Laforge](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1315

Rubrique : Cycles et motocycles

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 septembre 2022](#), page 4120

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)